

A propos du certificat médical

La loi n°2016-41 du 26/01/16 de modernisation du système de santé et ses décrets d'applications imposent de nouvelles dispositions aux associations sportives, concernant le certificat médical et facilitant le renouvellement des licences.

Première prise de licence : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée, datant de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans, sous certaines conditions.

Renouvellement de licence. Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (voir annexe 1 jointe).

-S'il répond NON à toutes les questions et qu'il l'atteste (Annexe 2), il est dispensé de certificat médical.

-S'il répond OUI à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter au club un nouveau certificat médical datant de moins d'un an au jour de prise de licence.

Pratique en compétition : les mêmes règles s'appliquent à condition que le certificat initial mentionne bien « l'absence de contre-indication à la pratique en compétition » (Rando challenge Expert ou Longe Côte).

Pour tout complément d'information : medical@ffrandonnee.fr

Annexe 2

Attestation pour les pratiquant majeurs :

Je soussigné (Nom Prénom)

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu

NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à L'Astragale avec mon renouvellement de licence

OUI à une ou plusieurs questions : je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée (+/- en compétition) avec mon renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE

ANNEXE 1

Questionnaire de santé « QS-Sport »

Répondez aux questions par OUI ou NON

Durant les 12 derniers mois :

- 1) Un membre de votre famille est décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
A ce jour
- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, déchirure, tendinite...) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

Annexe 2

Attestation pour les pratiquant mineurs :

Je soussigné

l'enfant

questionnaire de santé et répondu

en ma qualité de représentant légal pour

atteste qu'il a renseigné le

NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à L'Astragale avec mon renouvellement de licence

OUI à une ou plusieurs questions : je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée (+/- en compétition) avec mon renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE